

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2006

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2006 à 9h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

#### ETAIT EXCUSE :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11 OCTOBRE 2006 A 9H30

**II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

**7 – Budget annexe Concession : Affectation du résultat 2005**

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2005 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 1.513.343,01 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 142.387,97 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 480.744,28 €
- En recettes pour un montant de : 1.934.251,56 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2005, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser :

- **Compte 1068 : excédent capitalisé : 142.387,97 €**



Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

Yvon MAHE